



HALTE À LA VENTE ILLÉGALE DES LOGICIELS PROPRIÉTAIRES !

Casablanca le 12/12/2017

Suite aux remontées d'information émanant de plusieurs membres affiliés à notre Fédération, qui dénoncent des ventes de logiciels piratés à travers des sites web, tout en les faisant passer pour des logiciels authentiques, l'APEBI, Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring, souhaite attirer l'attention des usagers sur les innombrables risques encourus.

En effet, cette pratique, expose les utilisateurs de ces logiciels piratés, même sans le savoir, à des problèmes de sécurité et à des pertes de leurs données, du fait que les logiciels « crackés » sont souvent infestés de virus et autres programmes malveillants.

Par ailleurs, il est également important de savoir que ces logiciels ne bénéficient pas du support technique protégeant des interruptions d'activités. De ce fait, ces entreprises ainsi que leurs prestataires agissent en dehors du cadre légal.

Notre Fédération, de par son rôle de garant du respect de la législation en vigueur, recommande aux usagers, aux entreprises et aux prestataires:

- de vérifier que le distributeur est agréé par l'éditeur propriétaire de la solution
- d'exiger leur certificat de licence lors de l'installation du logiciel pour les futures commandes ou de se mettre en conformité par rapport aux solutions actuellement installées
- de s'assurer qu'ils sont bien référencés auprès de l'éditeur
- d'exiger de leur prestataire de préciser sur la facture le nom du logiciel en mentionnant le nom de l'éditeur d'origine

Ce problème récurrent, qui nuit à toute une profession et à ses clients, a poussé les membres de la Fédération à étudier la mise en place d'un Label Distributeur pour protéger les utilisateurs, ce qui va constituer un gage de qualité anti-piratage.

Signé : Les membres du bureau de l'APEBI

www.apebi.org.ma